



accusations mensongeres mise a pied

Par **catherine talence**, le **19/10/2012 à 00:19**

Bonjour

Je suis en réinsertion professionnelle à l'afpa, avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Au cours de mon stage en entreprise (association où je suis membre) ma tutrice de stage qui est aussi la Directrice, m'a renvoyé en m'accusant d'avoir eu des propos graves (délations) qui lui ont été rapportés par un autre membre. Elle a contacté mon centre de formation en disant qu'elle m'avait renvoyé pour le motif cité ci-dessus, qu'elle allait porter plainte (c'était vendredi matin et je n'ai pas de nouvelle), résultat des courses j'ai eu vendredi après-midi, suivis d'une lettre recommandée cette semaine, une mise à pied à titre conservatoire. J'ai pas eu de propos à son égard, je pense plutôt à une vengeance d'une collègue stagiaire (nous étions en tout 4 stagiaires. Une d'entre elles était dans la même formation que moi plus deux autres petites stagiaires) et d'un membre avec qui je n'ai pas accepté ses propositions. Je risque de perdre mon stage (renvois), je dois passer mon examen final le 16 novembre d'être exclu de cap emploi. Ça fait 11 mois que je fais cette formation.

Que puis-je faire ?

Je ne sais pas quels sont mes droits ?

Comment je dois faire pour me faire entendre devant une telle machination.

Je suis perdue.

Répondez-moi s'il vous plaît. Merci.

Catherine

Par **P.M.**, le **19/10/2012 à 09:29**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez un écrit qui vous permette de prouver le renvoi de ce stage...

Normalement, aucune sanction ne pourra être prise sans votre convocation à un entretien préalable...

Par **catherine talence**, le **19/10/2012 à 12:57**

Bonjour

Merci de votre réponse.

Je suis convoquée mardi en fin de matinée.

Je vais m'expliquer, mais jamais ils vont me croire.

Je suis perdue. De plus mes camarades ont tous été convoqués et notre animatrice leurs a annoncé que je n'étais pas la, car j'étais sous mise à pieds pour allégations sur mon lieu de stage et de ce fait que je ne réintégrerai pas cette formation.

Ce qui signifie, que la description est prise sans tenir compte de mes explications

Je veux continuer m'à formation et passer l'examen final.

Si je suis renvoyée, j'ai une possibilité de me défendre. Je peu avoir un recours. J'ai rien dis c'est ça le pire. Je comprend pas qu'elle croit des bâtisses pareilles.

Merci de votre réponse.

Catherine

Par **P.M.**, le **19/10/2012** à **13:20**

Il faudrait savoir aussi si dans le convocation il est indiqué que vous pouvez vous faire assister lors de l'entretien préalable, ce qui serait la règle si vous êtes salariée...

Par **catherine talence**, le **19/10/2012** à **14:09**

Oui, mais il stipulait que ça peut être: stagiaire ou personnel de l'établissement.

Personnellement, j'aurais préféré être assistée d'un avocat.

Par **P.M.**, le **19/10/2012** à **15:45**

C'est qu'apparemment il y a des Représentants du Personnel et je vous conseillerais choisir l'un d'eux car, de toute façon, un avocat ne peut pas vous assister...